



Mamoudzou, le 1 décembre 2018

Pas d'ISG pour les néo-titulaires à la rentrée 2019

Les décrets de 2013 instaurant l'indemnité de sujétion géographique à Mayotte ont représenté un recul profond par rapport au système indemnitaire antérieurement en vigueur. Le SNES Mayotte avec l'aide du SNES HDF l'a dit, écrit et répété de nombreuses fois.

Comme si les nombreuses régressions listées dans [cet article](#) (le plus lu du site du SNES Mayotte avec 8800 visites) ne suffisaient pas, l'administration ajoute aujourd'hui la privation de cette indemnité aux néo-titulaires.

Dans l'état actuel de l'application des textes par l'administration, au cas où vous seriez néo-titulaires à la rentrée 2019, **ne demandez pas de mutation à Mayotte. Attendez une année supplémentaire pour pouvoir jouir de ce droit à l'ISG.**

Le SNES-FSU Mayotte avec le SNEP-FSU se battent actuellement pour rétablir le versement de cette ISG aux néo-titulaires dupés par les sirènes de l'éducation nationale. Lire notre [compte rendu de la rencontre avec le VR, SG et DRH](#) au lendemain du 12 novembre.

[Au courrier adressé par le SNES le 28 novembre](#), le VR a répondu qu'il avait sollicité la position de l'administration centrale et que dans l'attente, il gelait les versements des nouvelles tranches. Compte tenu des informations dont nous disposons (**appel de l'État** suite au jugement favorable à nos positions du TA de Guyane), nous avons tout lieu de croire que l'administration centrale adoptera une position fermée.

Le SNES sera au rendez-vous pour aider les collègues par toutes les actions possibles. Nous considérons qu'il est injustifiable aussi bien juridiquement que politiquement de priver d'ISG des collègues ayant un an de service alors qu'on l'attribue aux stagiaires.

Mais dans l'attente des résultats de nos actions, **ne prenez pas de risque**

futurs néo-titulaires, ne mutez pas vers Mayotte à la rentrée 2019 !